CIM
BANQUE

Exigences prudentielles de publication

Selon circulaire FINMA 2016/1 "Publication - banques"

Tableau KM1: Chiffres-clés essentiels réglementaires (en milliers de CHF)

	T = 31.12.2022	a T	e T-1
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	83 890	84 145
1a	Fonds propres de base durs sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
2	Fonds propres de base (T1)	83 890	84 145
2a	Fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
3	Fonds propres totaux	84 931	85 185
3a	Fonds propres totaux, sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4	RWA	402 050	476 069
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	32 164	38 086
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	Ratio CET1 (%)	20.9%	17.7%
5a	Ratio CET1 sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
6	Ratio de fonds propres de base (%)	20.9%	17.7%
6a	Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues(%)		
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	21.1%	17.9%
7a	Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	13.1%	9.9%

Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)

12a(1)	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.2%	2.5%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0%	0%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.4%	7%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.0%	8.5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11.2%	10.5%

Ratio de levier Bâle III

13	Engagement global (CHF)	2 294 054	1 699 260
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	3.7%	5%
14a	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		

Ratio de liquidités (LCR)

15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	1 670 573	900 711
16	Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	463 765	193 448
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	360.21%	465.6%

Ratio de financement (NSFR) (2)

18	Refinancement disponible stable (en CHF)	1 418 561	1 104 626
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	299 717	390 816
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	473%	282%

(1) Ces lignes ne devront être publiés qu'après l'entrée en vigueur de la réglementation relative au NSFR.

Tableau OV1 : Aperçu des positions pondérées par le risque (en milliers de CHF)

Date de reporting : 31.12.2022		a RWA Période de référence	b RWA Période précédente	c Fonds propres minimaux Période de référence	Déviation du RWA en %
1	Risque de crédit *1	225 375	258 094	18 030	-12.65%
20	Risque de marché *2	47 513	87 024	3 801	-45.40%
24	Risque opérationnel *3	129 163	130 951	10 333	-1.37%
27	Total (1 + 20 + 24)	402 050	476 069	32 164	-15.54%

*1 Risque de crédit : Approche Standard

*2 Risque de marché : Approche Standard

*3 Risque opérationnel : Approche de l'indicateur de base

Tableau LIQA : Gestion du risque de liquidité

Ratio de liquidité à court terme - LCR - exigences quantitatives

	déc.2021	mai.2022	sept.2022	déc.2022
Ratio LCR individuel	**466%**	**715%**	**405%**	**361%**
Minimum LCR FINMA	100%	100%	100%	100%
Minimum LCR Banque	120%	120%	120%	120%

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Un reporting interne en matière de liquidité incluant le stress test est présenté trimestriellement au conseil d'administration.

Tableau CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en milliers de CHF)

		31.12.2022			
		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des (1)		Corrections de valeur/ amortissements (2)	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut (3)	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)		316 747	14 652	302 095
2	Titres de dette		1 590 866		1 590 866
3	Expositions hors bilan		36 165		36 165
4	**TOTAL Période de référence**		**1 943 778**	**14 652**	**1 929 126**
	TOTAL Période précédente		1 459 921	11 512	1 448 409

(1) Il s'agit des éléments du bilan et du hors bilan qui sont exposés à un risque de crédit au sens des dispositions sur les fonds propres (sans les risques de crédit de contrepartie). Les positions du bilan comprennent les prêts et les titres de dette. Les positions hors bilan doivent être mesurées en fonction des critères suivants : 1) garanties fournies : le montant maximum que la banque devrait débourser en cas de mise à contribution de la garantie (valeur brute, soit avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant la prise en compte des techniques de réduction du risque) ; 2) engagements de crédit irrévocables : le montant total du prêt consenti par la banque (le montant est également brut, comme décrit ci-avant). Les engagements de crédit révocables ne doivent pas être pris en compte. La valeur brute correspond à la valeur comptable avant prise en compte d'une éventuelle correction de valeur, mais après réduction consécutive à un éventuel amortissement (par amortissement, il faut comprendre la réduction directe de la valeur comptable, appliquée par la banque lorsque celle-ci considère qu'il n'y a plus guère de possibilité de recouvrement). Les mesures d'atténuation du risque de crédit ne sont pas prises en compte, quelle que soit leur nature.

(2) Somme des adaptations de valeur, sans égard au fait qu'elles couvrent des positions compromises ou simplement des risques latents, et amortissements enregistrés directement.

(3) Comprends les positions en souffrance et compromises dans l'AS_BRI.

Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.2022

Segmentation du risque crédit - Zones Géographiques

	Switzerland	Oceania	North America	Liechtenstein	Latin America	Europe	Caribbean	Asia	Africa	**Total**
Bilan / Créances:										
Liquidités	261 553		637			1 619				**263 808**
Créances sur les banques	79 924	1 055	31 051			70 654		29 583	468	**212 733**
Créances résultant d'opérations de financement de titres										
Créances sur la clientèle	4 801	701	6 574	8	7 087	50 271	6 259	12 512	1 122	**89 335**
Créances hypothécaires										
Opérations de négoce	5 760		1037 012		5 269	603 695		2 663		**1654 399**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2 371									**2 371**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur										
Immobilisations financières						469				**469**
Comptes de régularisation	2 205									**2 205**
Participations			0			139				**139**
Immobilisations corporelles	45 377									**45 377**
Valeurs immatérielles										
Autres actifs	156									**156**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)										
Capital social non libéré										
Total	**402 146**	**1 755**	**1075 273**	**8**	**12 355**	**726 846**	**6 259**	**44 758**	**1 590**	**2270 992**

Segmentation du risque crédit - Branches

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	**Total**
Bilan / Créances:								
Liquidités	260 173						3 636	**263 808**
Créances sur les banques			200 669	12 065				**212 733**
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	4 095	158	15 568	35 607	33 907			**89 335**
Créances hypothécaires								
Opérations de négoce	1482 623	28 848	100 122	42 803		3		**1654 399**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2 371							**2 371**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières						469		**469**
Comptes de régularisation							2 205	**2 205**
Participations						139		**139**
Immobilisations corporelles							45 377	**45 377**
Valeurs immatérielles								
Autres actifs							156	**156**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
Total	**1749 262**	**29 006**	**316 358**	**90 475**	**33 907**	**611**	**51 373**	**2270 992**

Segmentation du risque crédit - Échéances

			Echu					
	à vue	**Dénonçables**	**D'ici 3 mois**	**Entre 3 mois et 12 mois**	**Entre 12 mois et 5 ans**	**Après 5 ans**	**Immobilisé**	**Total**
Bilan / Créances:								
Liquidités	263 808							**263 808**
Créances sur les banques	180 679	4 622	27 433					**212 733**
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	12 065	31 848	35 151	10 272				**89 335**
Créances hypothécaires								
Opérations de négoce	1654 399							**1654 399**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2 371							**2 371**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	0		10			459		**469**
Comptes de régularisation	2 205							**2 205**
Participations	139							**139**
Immobilisations corporelles							45 377	**45 377**
Valeurs immatérielles								
Autres actifs	156							**156**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
Total	**2115 822**	**36 470**	**62 593**	**10 272**		**459**	**45 377**	**2270 992**

Méthodes appliquées pour l'identification des créances compromises

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ».

Les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes subies qui ne peuvent pas encore être attribuées à un preneur de crédit distinct. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Leur estimation se base par principe sur des valeurs tirées de l'expérience. Sur la base de l'historique des pertes de la banque la moyenne des taux des pertes pour créances compromises est proche de 0%. Dès lors aucune provision n'a été constituée

Tableau CR3 : Aperçu des techniques d'atténuation du risque

31.12.2022	a	c	e&g
	Positions sans couverture (7) / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert (8)	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
Créances (y c. les titres de dette)	1 832 361	60 600	
Opérations hors bilan	7 980	28 185	
TOTAL	**1 840 341**	**88 785**	
Dont en défaut	6 312	8 368	
Année précédente	1 320 291	115 952	

Aucun changement significatif survenu durant la période de référence.

(7) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui ne bénéficient pas d'une mesure d'atténuation des risques.

(8) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui sont couvertes partiellement ou totalement par des des sûretés, sans égard à la portion de la position originale effectivement couverte.

Tableau CCR3 : Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard [QC / fixe]

(en milliers de CHF)

31.12.2022

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	
	Catégories de positions / pondérations-risque	**0%**	**10%**	**20%**	**50%**	**75%**	**100%**	**150%**	**Autres**	**Total positions soumises au risque de crédit (1)**	**Total année précédente**
1	Gouvernements centraux et banques centrales										
2	Banques et négociants en valeurs mobilières			127	1 353					1 480	2 469
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement			0						0	3
4	Entreprises						0			0	18
5	Retail						0			0	923
6	Titres de participation										
7	Autres positions (2)						2 371			2 371	0
8											
9	**TOTAL**			**127**	**1 353**		**2 371**			**3 851**	3 412
	Année précédente			772	1 717	1	923			3 412	

(1) Montant pertinent pour déterminer les exigences de fonds propres, après application des mesures d'atténuation du risque de crédit

(2) Cette ligne prend en compte les autres actifs (cf. §81 du document de Bâle II, à savoir les positions de titrisation, les positions non soumises au risque de contrepartie et les autres positions) et d'éventuels investissements (participations) dans des entreprises commerciales soumis à une pondération de 1250% (cf. §90 du document de Bâle II, http://www.bis.org/publ/bcbs189.pdf).

Tableau CCR5 : Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en milliers de CHF)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées (1)	Non ségréguées	Ségréguées (1)	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		33				
Liquidités en monnaies étrangères		456				
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats		299				
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises		586				
Titres de participation		798				
Autres sûretés		23				
TOTAL		**2 194**				
Année précédente		2010				

(1) « Ségrégué » désigne les sûretés détenues de façon à ne pas tomber dans la masse en faillite (bankruptcy-remote). Pour les détails voir § 200 à 203 des « Capital requirements for bank exposures to central counterparties » d'avril 2014.

Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

		Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt influencent la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan. Elles ont également une incidence sur le revenu des opérations d'intérêts. Le risque de taux d'intérêt est évalué périodiquement. Les informations qualitatives et quantitatives sont quant à elles présentées annuellement dans le présent chapitre, voir également annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques. Au regard des activités, de la structure du bilan de la banque et sous l'angle de la circulaire FINMA 2019/02 la banque est peu exposée au risque de taux d'intérêt.
a	Description de la façon dont la banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.	En 2022 les dépôts clients n'ont pas été rémunérés, dès lors l'impact de variation de taux se traduit sur les rubriques présentées à l'actif du bilan et de manière marginale sur les opérations hors bilan. Le risque de taux est également limité au regard des activités de la banque et notamment du fait qu'environ 85% du total du bilan est composé du portefeuille Nostro (exclu de la statistique) et d'actifs liquides de haute qualité. Cette structure du bilan se traduit également dans les poste de revenus. Le résultat net des opérations d'intérêt représente 8% du total des revenus au 31 décembre 2022 (2021 : 14%). La mesure du risque de taux est effectuée avec le logiciel ReportGenerator de BearingPoint, utilisé par une grande majorité d'établissements bancaires en Suisse. La banque calcul son exposition sur les fonds propres et les bénéfices en raison des fluctuations des taux d'intérêts.
b	Description des stratégies supérieures de la banque afin de gérer et atténuer l'IRRB. Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite de tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.	La banque dispose d'une Politique de risque s'appuyant sur les lois, directives et règlements en vigueur relatifs aux risques de taux d'intérêts. Cette politique des risques s'appuie également sur une stratégie de la banque visant à augmenter ses fonds propres permettant notamment d'absorber les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration fixe l'appétence, la tolérance et les limites pour gérer le risque de taux. Le dispositif de limites comprend notamment des seuils en matière de variation de fonds propres et de sensibilité des revenus d'intérêts selon un scénario donné. Une tolérance de 5 millions a notamment été définie pour chaque indicateur. Le Conseil d'administration approuve annuellement cette stratégie au travers de l'annexe 1 au « Concept cadre – Gouvernance d'entreprise ». La stratégie liée aux risque de taux d'intérêt de la banque est effectuée également dans une approche globale en prenant en compte le portefeuille de négoce. De manière périodique le département négoce effectue une analyse de sensibilité et des prévisions afin d'estimer la limite maximale de variation de taux. Cette analyse permet de démontrer les variations maximales à ne pas dépasser avant la réalisation de potentielles pertes au niveau du portefeuille de négoce. La banque identifie, mesure et surveille son risque de taux. Elle établit un rapport interne sur base trimestrielle, fixe des limites et évalue les résultats.

c	Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.	Calculs effectués sur base trimestrielle. La banque utilise les données effectives.
d	Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.	Déplacement parallèle vers le haut Déplacement parallèle vers le bas Scénario standard (iii) «pentification de la courbe» Scénario standard (iii) «aplatissement de la courbe» Standard (v) «hausse des taux courts» Standard (vi) «baisse des taux courts»
e	Lorsque les hypothèses de modélisation de la banque utilisés dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la banque pour un but autre que la publication, par ex. afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par ex. données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).	Les hypothèses de modélisation de la banque utilisées sont celles prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1. A noter que CIM BANQUE SA est une banque de niveau 4 selon la catégorisation prévue à l'annexe 3 de l'OB. Selon les dispositifs prévus dans la circulaire "2019/2 Risque de taux - banques", cette catégorisation de niveau 4 donne la possibilité à des allégements et notamment à la banque d'avoir une approche uniquement qualitative au regard des analyses du risque de taux. Toutefois l'approche quantitative est utilisée à des fins de gestion du risque au sein de la banque.
f	Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.	Utilisation de données effectives et conformes aux prescriptions comptables.
g	Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante :	

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Pas de prise en compte des marges de taux et autres composantes
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiement mises en œuvre	Mapping des paiements en fonction des dates de remboursement du principal, révision du taux d'intérêt, versements d'intérêts.
3		Taux d'escompte1 : description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	Interpolation des taux du marché
4	Modification des revenus attendus(ΔNII)	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Le delta NII est calculé avec l'hypothèse d'un bilan constant.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Utilisation des clés de réplications
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	NON APPLICABLE
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce. Elle se limite à des transactions de change à termes destinées à couvrir partiellement le risque de change.
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	NON APPLICABLE

Tableau IRRBB1 : Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
Période	**T**	**T-1**	**T**	**T-1**
Hausse parallèle	368	1 866	813	-21 965
Baisse parallèle	-375	-1 866	-783	21 566
Choc dit steepener (1)	-73	-1 647		
Choc dit flattener (2)	115	2 025		
Hausse des taux à court terme	181	2 534		
Baisse des taux à court terme	-185	-2 537		
Maximum	375	2 537	813	21 965
Période	**T**		**T-1**	
Fonds propres de base (Tier 1)	83 890		84 145	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicitées.

(1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

(2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux [QC / fixe]

(in l'000 CHF)	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	27 432	0	27 432	0.02			
Créances sur la clientèle	45 422	990	44 432	0.22	0.12		
Hypothèques du marché monétaire							
Hypothèques à taux fixes							
Immobilisations financières							
Autres créances							
Créances découlant de dérivés de taux							
Engagements envers les banques							
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	50 949	45 560	5 389	0.06	0.05		
Obligations de caisse							
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	185 626	15 165	170 461	0.08	0.08		
Créances sur la clientèle	31 734	2 931	28 803	0.22	0.22		
Créances hypothécaires à taux variables							
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	2 079 867	177 147	1 902 720	0.22	0.22		
Autres engagements à vue	88	0	88	0.08	0.08		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
Total							

Tableau ORA : Risques opérationels indications générales

			2022	2021
Cm. 7.1	Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	10 333	10 476

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.
L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.
Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.